

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



DÉCISION
de versement d'une aide à l'agriculture numérique
EARL BERHAULT

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Voie Règlement (UE) 2019/2025 de la Commission du 28 décembre 2024 modifiant le règlement (UE) n° 1493/2013 relatif à l'application des articles 127 et 128 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de soutien dans le secteur de l'agriculture.

Voie Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L302-2 et L302-3.

Voie le règlement relatif à l'aide à la transformation numérique adopté par délibération concernant la mise en place d'un dispositif de soutien aux agriculteurs expérimenté en date du 18 février 2024, et par délibération en date du 18 décembre 2024 concernant la prolongation du dispositif.

Voie la convention relative à la mise en œuvre du SAGEC concernant le dispositif transformation numérique.

Mé la demande d'aide à l'agriculture numérique déposée par EARL BERHAULT le 29 janvier 2025.

Voie l'avis simple de la commission misé en date du 05 mai 2025.

CONSIDÉRANT que la société souhaite à travers ce projet d'agriculture numérique 1 le réaliser d'acquies un système de guidage GPS adapté au tracteur afin d'optimiser son activité (économie de temps, amélioration des conditions de production, réduction des coûts) ;

CONSIDÉRANT que l'aide financière, est calculée à hauteur de 70 % des dépenses HT éligibles réelles, après déduction de passifs des équipements à 0,0000 HT.

CONSIDÉRANT que le montant total des dépenses HT réelles est de 11 402,30 € HT, en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : 10 000/70 % = 14 285,71 €.

DÉCIDE

D'attribuer à EARL BERHAULT, dont le siège est situé à Beuquemont - 87310 Saint-Denis-le-Marais, une aide financière d'un montant maximal de 10 000 €.

Dé signer la commission de financement préalable des modalités de versement, à intervenir avec EARL BERHAULT, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.

D'inscrire les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges le 23 juin 2025

Le Président de Limoges Métropole,


Dominique GLEZEN

Publié le 24 juin 2025
Cet acte sera également publié d'une notification auprès de l'interlocuteur

Assistance juridique : Maitres des Requêtes
des tribunaux administratifs et judiciaires
de l'ordre des avocats à Limoges Métropole

DÉCISION

Décision de versement d'une aide à l'agriculture numérique - EARL BERHAULT

1 DOCUMENT - Publié le 24 Juin 2025



26886.pdf
(.pdf, 100,4 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**